



Mission relative aux exportations de grumes et au déséquilibre de la balance commerciale de la filière forêt-bois française

Christian Franqueville – Député des Vosges – Juillet 2015

Ce rapport présente les conclusions de la mission confiée par le Premier ministre Manuel Valls à Christian Franqueville. Son objectif est de proposer des recommandations pour rééquilibrer la balance commerciale de la filière forêt-bois française, en particulier concernant l'exportation de bois ronds (grumes) par rapport aux produits transformés.

Depuis 2012, l'État et les professionnels de la filière se sont engagés dans une mobilisation importante afin de répondre aux difficultés structurelles de la filière forêt-bois française, marquée notamment par un sous-investissement chronique de l'amont forestier jusqu'à l'aval industriel.

Les principales initiatives engagées sont :

- Le Plan national d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois (2013) ;
- Le plan « Industries du bois » de la Nouvelle France Industrielle ;
- La loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt du 13 octobre 2014 créant le Fonds stratégique de la forêt et du bois ;
- Le contrat stratégique de la filière bois signé le 16 décembre 2014 ;
- Le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) ;
- La nomination d'une Déléguée interministérielle chargée de coordonner les politiques publiques de la forêt et du bois.

Ces mesures visent à corriger plusieurs faiblesses historiques : le morcellement de la propriété forestière privée, la fragilité économique des petites entreprises de la filière, le manque de rentabilité et la faiblesse de la valeur ajoutée produite en France. Elles doivent permettre de développer une véritable stratégie industrielle autour du bois, avec davantage d'innovation et de transformation sur le territoire national.

Le constat principal : une exportation excessive des grumes

L'étude met en évidence une augmentation importante des exportations de grumes, notamment de chêne vers la Chine, depuis le début des années 2000.

Si ces exportations améliorent temporairement les chiffres du commerce extérieur, elles privent la France de la valeur ajoutée liée à la transformation du bois : emplois industriels, investissements, savoir-faire et recettes fiscales.

Cette situation fragilise particulièrement les scieries françaises, confrontées à des difficultés croissantes d'approvisionnement, notamment depuis 2013.

Les quatre grands axes proposés par le rapport

1. Sécuriser l'approvisionnement des scieries

Développer les contrats d'approvisionnement entre propriétaires forestiers et transformateurs, notamment pour le chêne, afin d'assurer une meilleure stabilité du marché et favoriser la transformation du bois en France.

2. Mieux valoriser les bois français

Moderniser les scieries, développer l'innovation, soutenir la construction bois et renforcer la promotion des produits français à forte valeur ajoutée en France comme à l'international.

3. Mobiliser la ressource forestière tout en garantissant son renouvellement

Encourager une gestion durable des forêts, améliorer les documents de gestion forestière et anticiper les effets du changement climatique.

4. Transformer davantage le bois en France

Substituer progressivement l'exportation de bois brut par l'exportation de produits transformés (sciages et produits à forte valeur ajoutée), dans le respect de la hiérarchie des usages du bois : d'abord le bois d'œuvre, ensuite le bois d'industrie, enfin le bois énergie.

En conclusion

Le rapport de Christian Franqueville défend une idée simple : **la forêt française ne doit pas seulement être une ressource exportée, elle doit devenir un véritable levier industriel, économique et écologique pour les territoires.**

Préserver la ressource, mieux organiser la filière et transformer davantage le bois en France sont les conditions indispensables pour créer de l'emploi, renforcer notre souveraineté industrielle et préparer la transition écologique.